

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 31 mars 2023

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 24/03/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 9	Présents : Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés: Patrice BOUSQUET par Philippe COMTE
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: Demande de subventions pour travaux de remplacement de menuiseries et installation de climatisation réversible - DE_2023_15

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder au remplacement des menuiseries du foyer municipal et de l'école communale ainsi qu'à l'installation d'un système de climatisation réversible dans le foyer municipal, dans l'école communale et dans la Mairie. Cette opération permettra de réaliser des économies par le remplacement des menuiseries simple vitrage par du double vitrage et par le remplacement de vieux radiateurs très énergivores par une clim réversible beaucoup plus économe et efficace.

Des devis ont été réalisés par :

- MENUISERIES DE LA HAUTE VALLEE	=>	17 632.74 € HT
- SASU CLEMENTE (climatisation réversible)	=>	11 238.00 € HT

Soit un total de => **28 870.74 € HT**

Afin de financer ces travaux, M. le Maire propose de demander l'aide de l'Etat et de la communauté de communes du Limouxin par le biais du fonds de concours communautaire.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE les travaux de remplacement des menuiseries du foyer municipal et de l'école communale ainsi qu'à l'installation d'un système de climatisation réversible dans le foyer municipal, dans l'école communale et dans la Mairie

DECIDE d'approuver l'estimation réalisée par les MENUISERIES DE LA HAUTE VALLEE et par SASU CLEMENTE pour un montant total hors taxes de 28 870.74 € HT
DECIDE de présenter une demande de financement pour la programmation 2023 et sollicite de l'Etat et de la communauté de communes du Limouxin (par le biais du fonds

de concours communautaire) l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.

PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Fonds de concours communautaire (15%)	=>	4 330.61 €
ETAT - DETR (65%)	=>	18 765.98 €
Fonds Propres de la Commune (20%)	=>	5 774.15 €

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans et que la durée totale de la validité des subventions est fixée à quatre ans.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune

DECIDE de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--